



AVANCEMENT D'ECHELON (Second degré)

CGT Educ'action Académie de Nantes

Maison des syndicats, place de la gare de l'état
case postale n°1, 44276 NANTES

☎ 06 85 12 12 57 ou 06 47 99 61 00

✉ cgt.educ-nantes@orange.fr

<http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/>

Rythme d'avancement d'échelon

Avancement d'échelon dans la classe normale pour les personnels 1^{er} et 2nd degrés

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
Du 1 ^{er} au 2 ^e	-	-	3 mois
Du 2 ^e au 3 ^e	-	-	9 mois
Du 3 ^e au 4 ^e	-	-	1 an
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Total	20 ans	26 ans	30 ans

Avancement d'échelon Hors classe pour les personnels 1^{er} et 2nd degrés

Echelon	PE	Certifiés, CPE PLP	Agrégés
Du 1 ^{er} au 2 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 2 ^e au 3 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 3 ^e au 4 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
Du 5 ^e au 6 ^e	3 ans	3 ans	"A" 4 ans
Du 6 ^e au 7 ^e	3 ans	3 ans	-

SUIS-JE PROMOUVABLE EN 2016/2017 ?

Mme ou M. PLP ou Certifié.e	MOI
Est au <input type="text" value="6"/> ^e échelon Depuis le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/10/2014"/>	Est au <input type="text" value="6"/> ^e échelon Depuis le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/10/2014"/>
Il/elle sera promouvable (voir tableau ci-dessous)	Je serai promouvable (voir tableau ci-dessous)
AU GRAND CHOIX Au bout de 2 ans et 6 mois Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/04/2017"/>	AU GRAND CHOIX Au bout de 2 ans et 6 mois Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/04/2017"/>
AU CHOIX Au bout de 3 ans Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/10/2017"/>	AU CHOIX Au bout de 3 ans Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/10/2017"/>
A L'ANCIENNETE Au bout de 3 ans et 6 mois Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/04/2018"/>	A L'ANCIENNETE Au bout de 3 ans et 6 mois Soit le <input style="width: 150px;" type="text" value="20/04/2018"/>
Mme M. PLP ou Certifié.e est promouvable au grand choix cette année, son cas sera examiné à la CAPA 2016/2017. S'il/elle obtient sa promotion, celle-ci prendra effet à compter du 20/04/2017. S'il/elle n'obtient pas sa promotion, il/elle sera promouvable au Choix l'an prochain (année scolaire) et c'est la CAPA 2016/2018 qui examinera son cas.	La CAPA 2016/2017 examinera mon cas si je suis promouvable entre le 1/09/2016 et le 31/08/2017. Si j'obtiens une promotion au choix ou au grand choix durant l'année scolaire, j'en serai informé.e officiellement après la CAPA. La décision prend effet financièrement à compter de la date à laquelle je suis promu.e et non à partir de la date à laquelle la promotion m'est notifiée (d'où versement d'un rappel, le cas échéant) Si je suis promu.e à l'ancienneté, la décision est automatique.

Les notes présent en compte pour les promotions 2016/2017 sont les notes 2015/2016. Dans votre dossier sur [i prof](#) vous trouverez toutes les informations de promotions/notations vous concernant (notamment votre dernière note pédagogique), pensez à le consulter.